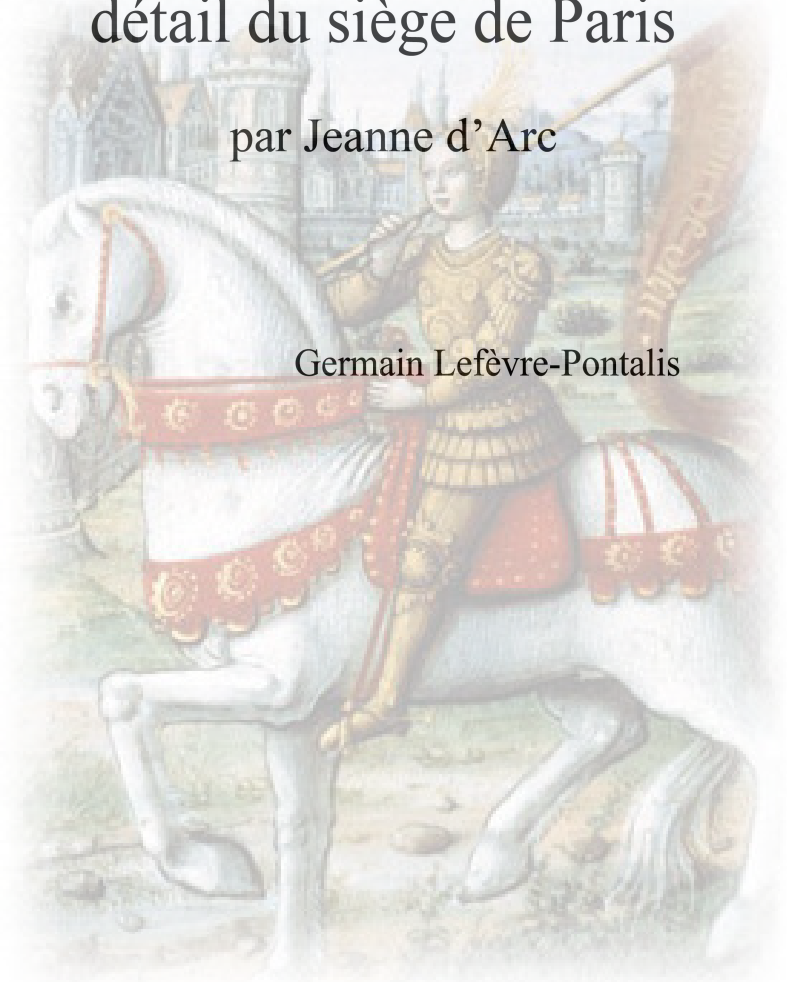


Un détail du siège de Paris

par Jeanne d'Arc

Germain Lefèvre-Pontalis



- article extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes.
(Tome 46 - 1885)

UN

DÉTAIL DU SIÈGE DE PARIS

PAR JEANNE D'ARC



La découverte du texte de Parceval de Cagny par M. Quicherat a signalé pour la première fois un fait d'une importance considérable pour l'histoire de l'attaque de Paris par Jeanne d'Arc¹ : le projet d'assaut de la capitale par les faubourgs de la rive gauche, formé par la Pucelle après l'échec subi devant la porte Saint-Honoré, plan que rendait exécutable la construction récente de ponts jetés en travers de l'île Saint-Denis, mais qu'un ordre inconcevable de Charles VII vint faire échouer à la dernière heure². Un fragment de compte ayant trait à l'établissement de ces ponts, publié par M. Vallet de Viriville³, a, depuis, rendu indiscutable l'allégation du chroniqueur relative à l'existence et à l'importance de ce passage⁴. Le document édité ci-dessous pourra servir à fixer un détail intéressant sur les positions occupées de l'autre coté de la Seine par l'armée royale, pendant cette période critique du siège.

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. VII, p. 143 et ss.

2. *Procès*, t. IV, p. 28.

3. *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 120, note 1. La *Chronique normande* de Pierre Cochon mentionne également la présence d'un pont « au desoubz de Paris pour garder la Saine. » Ed. Vallet de Viriville, dans la *Chronique de la Pucelle*, p. 465.

4. L'expression : « les pons que lors ledit seigneur fit faire sur la rivière de Seine, emprès Saint-Denis, » s'explique aisément par la présence de l'île qui s'étend de Saint-Ouen à Épinay. Il ne semble pas qu'il y ait jamais eu de pont fixe la reliant à la terre. (Voir Lebeuf, *Histoire de Paris*, t. I, p. 544. Ed. Féchoz.) Aucun pont n'est marqué sur la carte de Cassini, qui date de 1736.

Le 26 août 1429, Jeanne d'Arc arrive à Saint-Denis avec le duc d'Alençon¹. Le 28, à Compiègne, Charles VII conclut avec Philippe le Bon, jusqu'à Noël, une trêve⁸ qui exceptait de l'armistice Saint-Denis, déjà pris, Paris, Saint-Cloud, Vincennes et Charenton, alors gardés par une garnison presque exclusivement bourguignonne³. Avec les Anglais, maîtres du cours de la Seine en aval, à partir de Saint-Germain, l'état de guerre subsistait comme par le passé. Dès lors la nécessité d'une attaque de vive force sur Paris s'imposait. On sait comment échoua celle du 8 septembre, comment le 9 au matin le roi, entré l'avant-veille à Saint-Denis, fit ramener plutôt comme prisonnière Jeanne d'Arc auprès de lui⁴. A ce moment encore, grâce à la communication conservée sur l'autre rive, toute espérance n'était pas perdue, et le succès d'une opération dirigée contre une partie tout opposée du rempart aurait été secondé par une heureuse circonstance qui ne paraît pas avoir été jusqu'ici signalée.

La lettre de rémission publiée plus loin établit en effet qu'à l'époque où Saint-Denis redevenait français, deux forteresses voisines de Paris, les châteaux de Bethemont et de Montjoye-Saint-Denis, situés entre Saint-Germain et Poissy, étaient également occupés par l'armée royale. Opérée par assaut ou sur-

-- 1. Vallet de Virville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 113, et de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 238, note 3, d'après Cagny. Pourtant le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (éd. Tuetey, p. 243) dit le 25.

2. On peut en lire le texte dans le fragment de la Chronique dite des Cordeliers imprimé dans l'article de M. Quicherat, *Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*, dans la *Revue historique*, mai-juin 1882, p. 76.

3. C'est d'après le seul témoignage original de Cousinot de Montreuil, si mal informé pour tout ce qui regarde le parti bourguignon, que l'on fait généralement figurer à la défense de Paris deux mille Anglais. (*Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Virville, p. 332.) Jean Chartier n'a fait que le copier (éd. Vallet de Virville, t. I, p. 107. Cf. Notice, p. xxi). Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* dit qu'il ne s'en trouvait pas plus de 40 à 50 (p. 246). D'après Parceval de Cagny (Procès, t. IV, p. 25), et surtout la Chronique des Cordeliers (article de M. Quicherat, *l. c.*, p. 75), Paris n'aurait été gardé que par des Bourguignons, que le *Journal* évalue ailleurs à 700 (p. 242). Voir la liste des principaux chefs de compagnie dans la Chronique des Cordeliers (*l. c.*) et dans *Monstrelet* (éd. Douët d'Arceq, t. IV, p. 345). En tout cas, depuis le 13 août, l'autorité à Paris n'appartenait qu'au duc de Bourgogne, qui en avait été fait gouverneur par lettres de Henri VI, datées de ce jour. (Voir aux Archives communales de Douai, EE 43, vidimus du 16 octobre. *Inventaire*, EE, p. 9.)

4. Ce second projet d'assaut était ignoré avant la connaissance de la Chronique de Parceval de Cagny. (*Procès*, t. IV, p. 27.)

prise, cette conquête n'avait pu être exécutée qu'à l'aide du pont établi par le duc d'Alençon dès son entrée à Saint-Denis¹. C'était le seul ouvert aux Français depuis Troyes², et des coureurs s'en servaient journellement pour aller piller Asnières et les villages environnants³, battant ainsi librement la longue presque île qui s'étend jusqu'à Rueil et Saint-Cloud⁴.

La position de ces deux places, plus que l'étendue de leurs enceintes, rendait leur possession précieuse. La tour de Bethemont, posée sur un des promontoires de la longue chaîne de collines qui barre au sud la vallée de la Seine, commandait la route de Meulan à Saint-Germain et à Poissy, qui passe devant elle sur le plateau en forme de palier déjà exhaussé au-dessus de la rivière⁵. Le pan de mur en surplomb, d'aspect étrange et puissant, qui en signale aujourd'hui l'emplacement, fait reconnaître une construction massive à trois étages, le dernier dépassant le niveau de la côte, une coupure profonde pratiquée dans la colline servant de double fossé⁶. A une lieue environ, et de l'autre côté du vallon coudé qui débouche à Saint-Germain, le château de Montjoye pouvait communiquer avec la tour⁷. Il dominait directement l'abbaye célèbre de Joyenval, qui lui avait valu son nom⁸. Cette petite place, perdue au milieu des bois épais de Marly, n'observait aucune grande route, mais se liait à Saint-Germain,

1. ... « assez tost après la venue de nos diz adversaires, ils firent ung pont. » Voir la pièce justificative ci-dessous.

2. Voir le récit de la tentative infructueuse sur le pont de Bray-sur-Seine, le 5 août. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 235.

3. Voir la pièce justificative ci-dessous.

4. Dite aujourd'hui de Gennevilliers. Tous les postes fortifiés, si nombreux au XIV^e siècle dans ces parages, les forts du prieuré d'Argenteuil, de May (près Sannois), de Gennevilliers, la tour de l'église de Corneilles-en-Parisis avaient été démolis en 1359, sur l'ordre du capitaine de Paris, par les habitants de tous les villages « à deux lieues environ. » Arch. nat., Trésor des chartes, Reg. 90, n° 518. Cf. Siméon Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin*, t. I, p. 501 et ss.

5. Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. et commune de Poissy.

6. Lieu dit la Garenne de Bethemont, dans le parc du château de ce nom. (Plan cadastral de la commune de Poissy.)

7. Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Saint-Germain-en-Laye, commune de Chambourcy.

8. Fondée en 1221. *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1333. Il ne faut pas confondre Montjoye, appelé par une allusion facile Montjoye-Saint-Denis, avec Montjay-la-Tour (Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye, commune de Villevaudé), théâtre de plusieurs faits de guerre à cette époque.

dont elle se trouvait ainsi constituer, selon l'occupant, la défense ou la menace. Il n'en subsiste plus qu'un terrassement informe à peine saillant, auprès d'un carrefour de la forêt qui en a conservé le nom¹.

Ce dernier lieu fort, dont aucune chronique contemporaine ne relève la mention, avait cependant son histoire². Pendant les ravages des Grandes-Compagnies aux environs de Paris, de 1358 à 1359³, il tenait bon pour le dauphin, régent de France, contre Philippe de Navarre cantonné à Meulan⁴. Un avocat au Parlement, Jean Pastourel, le gardait alors⁵. Durant l'occupation anglaise, Montjoye fait partie de la prévôté de Poissy, Saint-Germain-en-Laye et Montjoye⁶, comprise dans le *Pays de conquête* dont l'administration se confondait à Rouen avec celle du duché de Normandie⁷. Philippe Branche, en même temps bailli et capitaine de Mantes⁸, ensuite Jean de Hanford, seigneur de Maisons-sur-Seine⁹, gouvernent les deux forteresses à la fois, de 1422 à 1425; ce dernier paraît avec un détachement tiré d'elles au siège de Gaillon, aux journées d'Ivry et de Verneuil¹⁰.

1. La désignation d'«Étoile de la Montjoye» est actuellement faussement attribuée à la croisée du sentier qui contourne les raines. Elle doit être en réalité reportée au carrefour suivant situé plus au sud. (Plan cadastral de la commune de Chambourcy.)

2. Voir dans le Prologue de la traduction de la Cité de Dieu, par Raoul de Prestes, le récit fabuleux de la bataille livrée par Clovis au roi sarrazin Laudat, entre Conflans-Sainte-Honorine et Montjoye, et l'origine légendaire des armes et du cri de France, rapportée à cette victoire. (*Le premier volume de Monseigneur saint Augustin de la Cité de Dieu translaté de latin en françoys nouvellement imprimé à Paris*. Paris, François Regnault, 1531, in-folio.)

3. Bibl. nat., mss. Titres scellés de Clairambault, 84, p. 6577. Pièces originales : Pastourel, p. 2, 3, 4. Arch. nat., Trésor des chartes. Reg. 86, n° 615. Cf. Siméon Luce, *l. c.*

4. *Froissart*. Éd. Siméon Luce, p. XLIX et p. 162.

5. Plus tard président de la Chambre des Comptes, mort sous l'habit religieux à Saint-Victor. (Communication de M. Delachenal.)

6. De Beaurepaire, *De l'administration de la Normandie sous la domination anglaise*, p. 36.

7. Voir la délimitation des deux régions dans l'ouvrage de M. de Beaurepaire, *les États de Normandie sous la domination anglaise*, p. 104.

8. Au moins du 25 décembre 1422 au 29 septembre 1423. Bibl. nat., ms. fr. 4485, p. 326. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 26044, p. 5769.

9. Du 29 septembre 1423 (ms. fr. 4485, p. 231) au 29 septembre 1425 (ms. fr. 4491, fol. 109). Cf. Bibl. nat., ms. fr. 26047, p. 304; 26048, p. 459. Pièces originales : Hanforde. p. 2.

10. Ms. fr. 4485, p. 283.

Puis Robert Harling, chevalier, ancien capitaine des passages de Meulan et Poissy¹, réunit en 1429 le triple commandement des, ville et pont de Poissy, de Saint-Germain et de Montjoye, qui lui valait cinq cents livres tournois²; mais, au retour du siège d'Orléans³, il se décharge de ce poste⁴ en échange de celui de bailli d'Alençon⁵, C'est à son successeur, Louis Despoy⁶, routier revenant aussi de la campagne de la Loire⁷, qu'un chef de bandes françaises, plus hardi ou mieux renseigné que les autres, enleva la forteresse peu de temps après l'entrée de Jeanne d'Arc à Saint-Denis.

Quant à la tour de Bethemont, la comptabilité anglaise de l'époque, si minutieuse pourtant, n'en porte aucune trace. Une tradition locale en fait vaguement remonter la construction à l'époque de l'invasion anglaise⁸. On ne peut que constater son occupation par l'armée de Charles VII, en même temps que celle de Montjoye⁹.

Si léger que cet avantage paraisse, on peut observer cependant qu'il avait au moins pour résultat de désorganiser la défense des places anglaises des bords de la Seine. Les documents contemporains déjà cités témoignent en effet de l'étroite connexion où se trouvaient toutes ces villes fortifiées échelonnées sur la rivière et qui se soutenaient ou se livraient mutuellement¹⁰, Poissy et Meu-

1. Du 4 mars 1423 [n. st. comme ci-dessous] (ms. fr. 4485, p. 233) au 29 septembre 1425 (ms. fr. 4491, fol. 109 V). Cf. Arch. nat., K 62, 7² et 11¹⁸. Bibl. nat., ms. fr. 26044, p. 5763.

2. On le trouve retenu du 29 septembre 1428 au 29 septembre 1429 (ms. fr. 4488, p. 297, et ms. fr. 26052, p. 950). Il était capitaine de Saint-Germain, au moins depuis le 30 mars 1428 (ms. fr. 26052, p. 960).

3. Ms. fr. 4488, p. 414.

4. Le 31 mai et le 1^{er} juin. Ms. fr. 4488, p. 321.

5. Il fut nommé le 12 mai. Bibl. nat. Pièces originales : Harling, p. 4,

6. Ms. fr. 4488, p. 298.

7. *Ibid.*, p. 437. C'est probablement son échec qui le fit relever de ses fonctions le 7 janvier 1430 (ms. fr. 4488, p. 298). Il les occupait cependant de nouveau au 9 février 1431 (Arch. nat., K 63, 10²¹ et 13¹⁸), et les garda jusqu'en 1434 où Talbot lui succéda. (Titres scellés de Clairambault, 159, p. 4457 et suiv.)

8. Octave Noël, *Histoire de la ville de Poissy* (Poissy, 1869, 1 vol. in-8° de 314 p.), p. 268.

9. Voir la pièce justificative ci-dessous.

10. Ces considérations, au point de vue du seul examen topographique des lieux, sont développées dans un article de M. le major de Lacombe, *le Château de Saint-Germain-en-Laye*, publié dans le *Spectateur militaire* de 1867. Tirage à part, p. 53.

lan comme on l'a vu, le fort de Montjoye, Saint-Germain et Poissy dépendant l'un de l'autre. Talbot en personne, pendant les derniers mois de la domination étrangère, ne dédaigna pas de commander ces bastilles avancées de Paris¹.

Il est possible de se rendre un compte relatif des forces dont disposaient les combattants sur ce point, en août 1429.

L'absence de tout document ne permet de rien conjecturer sur Bethemont. Le château de Montjoye pouvait contenir de la cavalerie² et assez d'hommes pour exiger un approvisionnement de 2,000 traits d'arbalète³. En commun avec Saint-Germain, il n'avait pas en temps de paix plus de 8 lances et 24 archers de garde⁴. Mais le chiffre de cette petite troupe ne peut être regardé comme la limite du nombre de soldats que ce fort était capable de renfermer; cette quantité dans toutes les garnisons anglaises était toujours, à cette époque, démesurément inférieure à l'effectif de guerre qui trouvait emploi dans une place⁶.

Ainsi, en face de celle-ci, la garnison de Saint-Germain pouvait brusquement s'augmenter de 20 lances et 60 archers à cheval, et de 60 autres montés « pour tenir les champs⁶, » sorte de compagnies mobiles dont le duc de Bedford avait généralisé l'usage.

Le château de Saint-Germain venait d'être réparé par Louis Despoys, le nouveau gouverneur⁷ : celui-ci gardait en même temps Poissy, mais avec un faible dépôt de 2 hommes d'armes et 6 archers⁸. A Meulan, commandait Thomas Kyngston, avec un

1. Du 29 septembre 1434 au 29 septembre 1436 (Bibl. nat., ms. fr. 26058, p. 2376).

2. Bibl. nat. Pièces originales : Pastourel, 3 et 4.

3. Bibl. nat. Mss. Titres scellés de Clairambault, 84, p. 6577.

4. Du 25 décembre 1422 au 29 septembre 1424 (Bibl. nat., ms. fr. 4485, p. 326 et 231). Cf. Bibl. nat., ms. fr. 26044, p. 5769; 26047, p. 3640. Pièces originales : Hanforde, p. 2. Réduite d'un quart jusqu'au 29 septembre 1425. Bibl. nat., ms. fr. 4491, fol. 109.

5. Voir notamment pour cette année seulement le ms. fr. 25768, ainsi que les pièces relatives à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise, publiées par M. Siméon Luce à la suite du t. 1^{er} de la *Chronique du Mont Saint-Michel*.

6. Du 29 septembre 1434 au 29 septembre 1436 (Bibl. nat., ms. fr. 26058, p. 2376). Pour la période du 29 septembre 1429 au 29 septembre 1434, elle varie continuellement (Bibl. nat., mss. Titres scellés de Clairambault, 159, p. 4455 et suiv., ms. fr. 25769, p. 491).

7. En juin. Bibl. nat., ms. fr. 26052, p. 1110.

8. Bibl. nat., ms. fr. 4488, p. 298.

contingent normal de 8 hommes d'armes et 24 archers¹, presque doublé, il est vrai, par une *creue* envoyée au milieu d'août². Mais le départ continu de petits détachements expédiés au siège d'Orléans³, à la journée de Senlis⁴, rendait impropre à toute défense sérieuse ce corps de troupes toujours en mouvement⁵. La grosse artillerie du fort n'aurait plus disposé d'assez de bras pour la manœuvre⁶.

La présence d'un corps français entre ces trois villes, l'occupation d'un poste compris dans les défenses de l'une d'elles, permettaient d'observer leurs garnisons et de les empêcher de prendre à revers une armée qui aurait attaqué, à l'ouest de Paris, la porte Buci, la porte Saint-Germain, les portes Saint-Michel ou Saint-Jacques⁷. Les détachements partis de Saint-Denis qui passaient par Asnières pour se rendre à Montjoye et à Bethemont faisaient communiquer l'armée royale avec ces deux points⁸. Le projet de la Pucelle n'avait donc en rien le caractère d'une entreprise désespérée. Tout lecteur du procès a pu admirer quelle était son entente, sa divination de la guerre⁹. Ce que les témoins de sa vie en ont rapporté peut faire penser, d'une façon très plausible, qu'elle s'était ménagé cette ressource dans le cas d'un insuccès

1. Au 15 novembre 1428, il était ordonné de nouveau pour un an (ms. fr. 4488, p. 294), et se trouve cité à la date du 7 septembre 1479 (*ibid.*, p. 138, 153). Est-ce lui qu'on rencontre capitaine à Falaise le 15 décembre suivant, et encore en 1433? Bibl. nat. Pièces originales : Kingeston, p. 2. Titres originaux de D. Villevieille, 18, p. 66.

2. Ms. fr. 4488, p. 514.

3. *ibid.*, p. 294 et 459. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 26052, p. 1103.

4. Bibl. nat., ms. fr. 25768, p. 409.

5. Plus tard encore, il figure au siège d'Etrépany par les Anglais, antérieurement au 27 décembre (*ibid.*). Cf. Pierre Cochon, p. 462.

6. Il fallait trente hommes pour remuer la grosse bombarde de fer. Bibl. nat., mss. Collection du Vexin. Preuves de l'histoire du Vexin par le président Levrier, t. XVI, n° 1369.

7. Pour l'état des fortifications parisiennes à cette époque, voir le plan de Paris en 1436, dans l'ouvrage du colonel Von Kausler, *Atlas des plus mémorables batailles, combats et sièges*, Mersebourg, 1839, in-folio, feuille 14.

8. Voir la pièce justificative ci-dessous.

9. Entre une foule d'allusions et d'assertions (voir *Procès*, table), voici ce que disait d'elle le duc d'Alençon dans l'enquête : « ita caute et provide agebat in facto guerræ ac si fuisset unus capitaneus qui facta guerras per xx aut xxx annos exercuisset, et maxime in præparatione de l'artillerie. » (*Procès*, t. III, p. 100.)

dont le mauvais vouloir du roi ne rendait la prévision que trop facile. Quoi qu'il en soit, préparé ou décidé à la hâte, ce plan se trouvait facilité par les circonstances, et l'assaut inutilement tenté le 8 à la porte Saint-Honoré aurait pu être repris le surlendemain, avec un point d'appui et les chances d'une diversion opportune, vers cette partie de l'enceinte qui semble le défaut toujours vulnérable de Paris.

Jeanne d'Arc ne l'ignorait pas et Charles VII le savait aussi bien qu'elle. C'est cependant durant cette même nuit du 9 au 10, où se préparait le passage, qu'il donna ordre de dépecer le pont¹, pour continuer les négociations² sans but par lesquelles il espérait recouvrer Paris sans devoir sa capitale à celle qui lui avait déjà rendu son royaume.

Après la retraite du roi, qui tarda encore jusqu'au 13³, après la trêve signée le 18 septembre avec le duc de Bourgogne⁴, les défenseurs de Montjoye et de Bethemont ne durent guère prolonger la résistance. En 1431 du moins, les religieux de Joyenval payaient de leur exil l'assistance qu'ils leur avaient prêtée ; l'abbaye était ruinée et le château de Montjoye abattu⁵. Oubliées au milieu du pays ennemi, exceptées de la trêve qui ne s'étendait pas aux Anglais, ces forteresses isolées tombaient désormais à la merci du premier siège régulièrement entrepris. Leur abandon ajoute une charge de plus aux accusations que les fautes systématiques de cette campagne font peser sur Charles VII.

Germain LEFÈVRE-PONTALIS.

1. Parceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 28.

2. Voir le savant chapitre de M. de Beaucourt, qui a épuisé la matière des faits : La diplomatie de Charles VII jusqu'au traité d'Arras. *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 40 et ss.

S. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 238.

4. Texte publié dans l'article de M. Quicherat, *l. c.*, p. 78. La suspension d'armes comprenait cette fois Paris et les points précédemment exceptés. (Cf. la rectification de M. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 3^e éd., t. I, appendice XLII.) Charles VII sentait si bien l'inanité de ces négociations qu'il inventait pour justifier sa retraite, dans un manifeste adressé aux villes du royaume, le puéril scrupule d'une « totale destruction » à craindre pour les pays en deçà de la Seine. Texte publié dans Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 120, note 2.

5. « ... direpta ab Anglis an. 1431 arce Montis Gaudii et canonicis Gaudii-Vallis in fugam versis... » *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1336.